

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 35 (1897)  
**Heft:** 40

**Artikel:** La toilette au théâtre  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-196474>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 17.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

lue par ces hauts personnages... Ce serait vraiment beaucoup d'honneur!

Quoiqu'il en soit, voici l'invitation qui nous a été adressée de Paris, dans la première semaine du mois d'août. Elle est imprimée sur papier de luxe, à large bordure noire :

*Vous êtes prié d'assister à la Messe qui sera célébrée le Mardi 10 Août 1897, à 10 heures précises, en l'Eglise Notre-Dame-des-Victoires, pour le repos de l'âme de*

LOUIS XVII

CHARLES-LOUIS, DUC DE NORMANDIE

Roi de France et de Navarre,

né à Versailles le 27 mars 1785, sauvé du Temple le 12 juin 1795, et rendu par la raison d'Etat sous le nom de NAUNDORFF

LE GRAND MARTYR DU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE

Décédé à Delft (Hollande) le 10 août 1845.

Priez pour lui.

### La toilette au théâtre.

Les deux représentations données à Lausanne par Sarah Bernhardt ont fait beaucoup parler de la grande artiste, de son incomparable talent, ainsi que de la richesse de ses costumes. A propos de ces derniers, on lira sans doute avec intérêt les détails qui suivent, empruntés à un article publié dans *La France*, sous la signature *Emile Blavet* :

« C'est depuis l'évolution naturaliste que cette question de toilette a pris une si grande importance, parallèlement à celle du décor.

L'éminent prédecesseur de M. Jules Claretie, feu Perrin, comprit le premier qu'une œuvre, si géniale fût-elle, ne répondait aux appétits artistiques du public actuel qu'à la condition d'être supérieurement habillée et supérieurement encadrée. Le premier, il prit l'initiative d'une révolution, dont il formula les « immortels principes » dans une préface réservée à l'étude.

Au début du principat de M. Perrin, il y avait rue Richelieu, comme dans tous les autres théâtres, un costumier en titre, qui, sur les croquis du dessinateur officiel, habillait tous les personnages, hommes et femmes, des pièces à l'étude.

Tant qu'il s'agissait de pièces historiques et de costumes « de caractère », la chose allait de soi. Le costumier, opérant sur des modèles connus, d'après des types définis, n'ayant à se mettre en frais ni d'invention, ni d'imagination, suffisait à cette besogne servile. Mais quand il s'agissait de pièces modernes, où la mode joue un rôle capital, et non seulement la mode d'hier et la mode d'aujourd'hui, mais la mode de demain, l'insuffisance du costumier apparaissait aussitôt. Sa coupe se ressentait de ses « vieilles études »; elle avait cette empreinte classique qui constitue une sorte d'anachronisme ; elle n'avait pas ce caractère de modernité qui se définit d'un mot tout contemporain, le genre.

C'est alors qu'on vit entrer en scène le couturier, et ce fut la plus « actuelle », la plus « naturaliste » des comédiennes, Sophie Croizette, qui l'y introduisit.

Après elle, toutes les artistes de la Comédie-Française entrèrent dans le mouvement, entre autres Sarah Bernhardt; et l'on n'a pas oublié que, dans l'*Etrangère*, par exemple, ces deux illustres rivales firent assaut, non seulement de talent, mais encore de toilettes.

Cette émulation prit bientôt des allures inquiétantes. Et, comme l'habillement, à la Comédie-Française, est à la charge de la caisse sociale, M. Perrin, dans un but de sage économie, crut devoir en réglementer les abus. Il rédigea, dans cet esprit, un arrêté qu'on me saura gré de reproduire; car cet acte d'administration prévoyante a toute la saveur de l'inédit.

A partir du 1<sup>er</sup> mars 1881, les toilettes de ville que les dames artistes de la Comédie-Française seront autorisées à faire confectionner par les couturières du dehors seront divisées en quatre catégories, à chacune desquelles il est attribué un prix spécial, savoir :

1. Les robes de bal, de soirée, en satin ou faille à broderies, dentelles, fleurs, etc., devront rester dans les limites de 1,000 à 1,200 francs.

2. Les costumes de grande toilette de ville en velours ou faille, avec manteaux ou pardessus assortis ou non, seront payés de 800 à 1000 francs.

3. Les costumes de demi-toilette, cachemire ou faille légère, avec manteaux ou pardessus, s'il y a lieu, 500 à 700 francs.

4. Enfin, les costumes ordinaires ou de voyage, mérinos, foulard, toile ou tous autres de même espèce ne devront pas dépasser les prix de 300 à 500 francs, suivant les cas.

Ces chiffres comprennent tous les accessoires que les couturières ont l'habitude de fournir, comme jupons de dessous en mousseline, morceaux d'étoffe pour les chaussures à assortir, bouquets de corsage, etc.

Les chapeaux de ville ne devront pas excéder le prix de 80 à 100 francs pour la deuxième catégorie, ni ceux de 40, 50 à 70 francs pour les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> catégories.

Les bottines d'étoffes, assorties aux toilettes, seront payées de 24 à 26 francs. Les souliers en satin ou faille, à talons en bois, ne devront pas dépasser le prix de 22 à 24 francs.

Les bottines en étoffe noire et celles en chevreau noir demeurent à la charge des artistes.

Le contrôleur général délivrera un bulletin de commande indiquant la catégorie des costumes à fournir, et les factures ne seront soldées qu'autant qu'elles seront conformes aux indications du dit bulletin.

### Une éclipse en 1706.

On lit dans les anciens registres de la paroisse d'Aigle :

« Le 12 may 1706, il s'est fait une Ecclipsē de soleil des plus grandes qui se soit veuēs de bien longtemps, puisque le soleil fut entièrement obscurci pendant un bon quart-d'heure pour le moins, jusque là que l'on vit les étoiles aussi clairement et distinctement quelles peuvent paraître en plein minuit.

» Elle commença contre huit à neuf heures ayant midi et finit un peu devant onze heures. L'obscurité fut grande pendant tout ce temps là, mais particulièrement pendant le temps que je viens de remarquer.

» Dieu veuille détourner de chez nous les tristes effets qu'elle semble nous annoncer et nous fasse la grâce de prévenir par notre repentance les fléaux de Dieu qui présentement ravagent plusieurs pays par la guerre, et il est remarquable qu'en ce jour-là et à cette même heure, il se livra une grande bataille en Catalogne.

### La Tour de Gourze.

HISTOIRE ET LÉGENDE.

Par L. Vulliemis.

VII

« Arrivés au bord du lac de Bret, nous nous arrêtâmes chez une personne âgée, femme d'un pêcheur, qui nous servit du fromage et du vin, sous l'abri d'un avant-toit. Nous avions le lac devant nous. Mon guide m'apprit que cette nappe d'eau n'avait pas toujours existé.

— Qu'en dites-vous, mère Suzon ? demanda-t-il à notre hôtessse ; qu'est-ce qu'en racontent les vieux ? — Les vieux, répondit-elle, croyaient qu'il y avait autrefois une ville à la place du lac, et que, quand notre Seigneur fit le tour du monde, il y entra un soir après avoir pris l'extérieur d'un mendiant. Ce n'était pas qu'il fut dans le besoin, mais il voulait éprouver les gens de la ville en leur demandant l'aumône. Personne ne voulut lui rien donner, ni le recevoir. Il n'y eut que cette petite maison, sur le crêt, l'habitation du riche Samuel, qui l'accueillit. Il en sortit vers minuit, pour entourer la ville d'un fil, en prononçant une malédiction ; et quand vint le matin, la ville avait disparu ; le lac l'avait remplacée. On dit encore avoir vu, au fond des eaux, par un temps bien calme, des pointes de clochers. (\*)

(\*) Les savants veulent que la ville ait été *Bromagus*, que d'autres placent à Promassens, dans le canton de Fribourg.

» Et mon regard se porta sur une petite baie, découpée avec grâce, protégée de deux côtés par une fine haie de roseaux, au pied desquels les eaux du lac venaient expirer mollement. Des canards reposaient sur le rivage, et près d'eux, s'élevait une croix, formée de deux bois grossièrement agencés. Tout à coup : — Vous regardez cette croix, me dit la vieille femme, elle est destinée à conserver le souvenir d'une histoire touchante. Un enfant gardait les canards en ce lieu. Il les regardait, tantôt prendre leurs ébats, dispersés sur le lac, et tantôt venir, comme à cette heure, se réunir sur le bord, quand il entendit sonner, à la chapelle voisine, la cloche de la messe. D'un côté son troupeau, de l'autre la voix de la religion, le pauvre enfant ne savait s'il devait aller ou demeurer. Il lui semblait, d'une part, entendre les volatiles murmurer : — Veille, enfant, veille sur nous ! — et de l'autre, il voyait les fidèles se rendre à la messe, à laquelle il eût bien voulu assister. Son cœur était ainsi partagé, quand tout à coup il reçut une inspiration. Le voilà qui plante son bâton sur le rivage et qui dit aux canards : — Demeurez ici, ce bâton vous gardera jusqu'à ce que je sois revenu de la prière. — Les canards obéirent. Ils vinrent doucement se ranger autour du bâton planté par la piété, et demeurèrent tranquilles jusqu'à ce que la messe fût dite. Une Bohémienne étant venue à passer pendant queles canards étaient seuls, elle en saisit un ; mais vainement elle voulut l'emporter : ses pieds s'étaient collés au rivage ; ils y demeurèrent attachés jusqu'à ce que l'enfant revint et qu'elle eût lâché le volatile. L'enfant est mort depuis longtemps. D'autres gardiens lui ont succédé ; mais voyez, le bâton s'élève encore sur la rive, arrangé en croix, et les canards se plaisent toujours à venir se reposer au lieu qui a été témoin de ce miracle.... »

Ici se termine le journal du desservant de la chapelle de Gourze. Vainement nous en avons cherché la fin. N'avait-il pu continuer d'écrire, ou le reste de son récit s'est-il perdu ? Nous l'ignorons.

### La frugne.

Sédé-vo que l'est què la frugne?... Eh bin, l'est quand on sè pão pas lévà lo matin. Vo sédé, lài a dái iadzo qu'on sè reveillè, mà on ne pão pas ietz ; on a bio vo criâ, tapâ la porta, on repond oï et pi on sè recouquelî dein lo linsu, on passé 'na piauta su lo lèvet, on viré la téta su lo coussin et pi on sè dit : baqué ! onco cinq menutès ; et tandi cllião cinq menutès, lè ge sè recliousont, on sè remet à roncliâ et lè mans dào relodzo traçont què dái vòdâisés qu'à la fin dái fins on sè reveillè tot sintoüpenâ et tot grindzo. Eh bin l'est cein qu'on lài dit la frugne.

Lái avâi on iadzo on gros bouébo qu'allâvè a l'écoula et qu'avâi ti lè dzo la frugne. L'écoula senâvè à sa-t-hârè dâo matin, mà lo coo n'arrêvâvè jamé dévant houït hârè, que cein mettai ein colére lo régent que lài désai que l'étai 'na granta tsaropa, on vaurein, on sein-cousoun, et qu'avâi bio lài bailli lè versets

bourg. Voici, d'autre part, ce que dit à ce sujet M. A. Barron, dans ses notes manuscrites :

« Une tradition populaire, qui s'est conservée jusqu'à nos jours parmi les habitants de cette contrée, et qui, bien qu'entremêlée de circonstances fabuleuses, paraît néanmoins reposer sur quelque fait certain, prétend qu'à une époque très reculée, il existait là une ville, où du moins un bourg appelé Bro. Or, il advint un jour, que sur le soir, deux pauvres pèlerins y demandèrent l'hospitalité, qui leur fut partout durement refusée. Repoussés de toutes parts, ils frapperent à la porte d'une cabane isolée sur un crêt, près du bourg, et dans laquelle ils furent accueillis du mieux possible par un vieillard et sa femme. Après le souper, ils sortirent, firent le tour du bourg et en environnèrent les murs extérieurs d'une ficelle : au même instant, le bourg s'enfonça dans un abîme et devint un lac au bord duquel resta intacte la petite habitation hospitalière qui, dit-on, est celle appelée le *Nanciauz*, située sur un crêt, à l'orient du lac de Bret. »